

Adapei 37 infos

N° 03



ACTUALITÉS 4ÈME TRIMESTRE 2014

A LA UNE CE TRIMESTRE :

En page 3 : CONFÉRENCE : AUTISME

Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales d'Indre et Loire



JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
& MEILLEURS VŒUX POUR 2015
à vous tous et vos proches !

SOMMAIRE

Page 2 : Les 10kms de Tours
/ Autisme : décroiser les secteurs

Page 3 : À la Une : Conférence
Autisme & Témoignages

Page 4 : Couleurs de Femmes /
L'Art et la Manière / Journée Jeux

Page 5 : Réunion extraordinaire des
3 ESAT / La Gran Ursula en concert
/ Taxe Transport, suppression de
l'exonération

Page 6 : Commission accessibilité : la
santé bucco-dentaire / A la découverte
des différents métiers chez Auchan

Page 7 : L'éco-pâturage / Accueil à la
BA 705 / Esat de Chambray : objectif
mars 2015 / Fondettes, emménagement
imminent ! / Mouvements de cadres

Page 8 : Premier loto adapté au foyer
Les Rosiers / Séances Ciné Ma-Différence

Page 9 : 20 ans, ça se fête ! /
Fête de la musique / Inauguration
de la chaufferie à l'ESAT de Loches

Page 10 : Café-brioche au CVS
/ Journées Triathlon / La fête de l'Inde !

Page 11 : Billet d'humeur / Portes
ouvertes à l'ESAT « Les Tissandiers »

Page 12 : Nouvelle plaquette pour le
SAMSAH / Bilan Opération Brioches
/ Abracadabra, voici les Bambous !

Le mot de la présidente

« Faire mieux avec moins »
il n'en est pas question !!!

Déjà cinq ans et 2^{ème} génération de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)...

Dans un contexte de crise, l'impératif de l'équilibre économique s'impose à l'Association comme une évidence.

Pourtant, l'Adapei martèle que le caractère prépondérant du projet politique est la satisfaction des usagers et la réponse aux besoins, par rapport aux préoccupations de rentabilité.

Néanmoins, dans ce contexte d'évolution des politiques publiques, la perspective de l'Association est de s'engager dans une logique de mutualisation qui passe notamment par une adaptation de l'organisation et des modes de gouvernance avec un renforcement du siège social sur les aspects administratifs, comptables et gestion de la paie, une responsabilisation accrue, une plus grande autonomie de gestion, des arbitrages qui se feront en termes d'orientations stratégiques. Ces dynamiques constituent assurément des opportunités pour un renforcement de la fonction du Conseil d'administration avec le pilotage d'un projet plus large au service d'une stratégie plus adaptée aux besoins des usagers. Aussi, avec le renouvellement des CPOM, le temps est venu de repenser les organisations, d'analyser les réalisations, de remettre en cause certaines pratiques, de mieux travailler en réseau, de mutualiser certains postes de dépenses, en

cohérence avec le projet associatif et les missions de l'Association.

Les CPOM doivent permettre de faciliter la tarification. Ils forment un nouveau contrat de confiance entre les pouvoirs publics et les gestionnaires, basé sur une volonté commune de concilier une gestion moderne avec l'efficacité sociale. Ces Contrats doivent permettre notamment d'orienter les missions des pouvoirs publics, aux administrateurs de décider des orientations, aux gestionnaires de gérer et aux pouvoirs publics d'évaluer ! En clarifiant les missions de chacun, les CPOM doivent permettre d'inaugurer une nouvelle gouvernance.

« Faire aussi bien, voire mieux, mais avec autant et surtout pas moins »

L'Association reconnaît que les ressources de l'Etat, du département ne sont pas illimitées, pour autant de vrais besoins, de vraies urgences existent auxquelles il importe de répondre (places d'IME, places de foyer de vie, places de FAM, places de MAS, accueil des autistes, des adultes vieillissants...).

Ainsi que le préconise Denis Piveteau dans son rapport « Zéro sans solution » : « Le devoir collectif doit permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ». Notre Association ne peut que partager cette ambition.

Constance de SINETY

